

# Ordonnance souveraine n° 625 du 15 octobre 1952 relative à la protection des droits d'auteurs des ressortissants des États-Unis d'Amérique

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	15 octobre 1952
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 20 octobre 1952</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématiques	Propriété intellectuelle - Général ; Droit des étrangers

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1952/10-15-625@1952.10.21>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu l'article 21 de l'ordonnance constitutionnelle du 5 janvier 1911, modifiée par l'ordonnance du 18 novembre 1917 ;

Vu la loi n° 491 du 24 novembre 1948, modifiée par la loi n° 512 du 17 novembre 1949 ;

Vu l'accord particulier intervenu entre Notre Gouvernement et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique ;

### **Article 1er**

Les auteurs ressortissants des États-Unis d'Amérique jouissent, en ce qui concerne leurs œuvres littéraires et artistiques publiées ou non, des droits accordés par les lois et ordonnances de Notre Principauté à Nos ressortissants, y compris le droit de faire ou d'autoriser la reproduction de leurs œuvres par des instruments portant fixation des sons.

### **Article 2**

Les ressortissants des États-Unis pourront, en conséquence, revendiquer à dater de la promulgation de la présente ordonnance, toutes les protections garanties à Nos sujets par :

- les ordonnances des 27 février 1889, 3 juin 1896, n° 3.778 et n° 3.779 du 27 novembre 1948, n° 80 et n° 81 du 29 septembre 1949, n° 109 du 6 décembre 1949 ;
- les lois n° 491 du 24 novembre 1948 et n° 512 du 17 novembre 1949,

ainsi que celles qui seraient accordées par des textes ultérieurs.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 20 octobre 1952

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1952/Journal-4959>